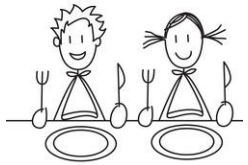

RESTAURANT SCOLAIRE SAINT MAURICE-LES-CHÂTEAUNEUF

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2025-2026

FAMILLE :

Adresse Postale :

Adresse Mail :

Téléphone :

Nom	Prénom	Classe

N° de téléphone pour vous joindre entre 11h45 et 13h30 :

Personne à contacter si vous êtes absents :

En cas d'urgence, l'enfant malade ou accidenté sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital : ……

Votre enfant présente-t-il une allergie alimentaire ? (si oui, nous prévenir afin que l'on vous fournisse le dossier de demande de PAI).

A , le

Signature :

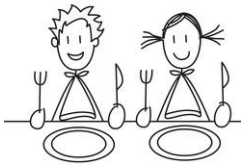

RESTAURANT SCOLAIRE SAINT MAURICE-LES-CHÂTEAUNEUF

LES REGLES DE SAVOIR VIVRE À LA CANTINE

La cantine est un lieu fondamental de vie en collectivité. Je dois me conformer aux règles d'hygiène et de politesse :

- ✓ Je dois avoir les mains propres ;
- ✓ Je dois aller aux toilettes avant ou après manger ;
- ✓ **Je dois manger dans le calme** ;
- ✓ **Je ne dois pas crier** ;
- ✓ Je ne dois pas m'amuser avec la nourriture ;
- ✓ Je ne dois pas gaspiller la nourriture ;
- ✓ Je dois goûter un peu de tout ;
- ✓ Je ne dois pas me lever de table.

En cas de non respect de ces règles, je risque une sanction allant d'une punition jusqu'à une exclusion.

Les parents doivent nous aider à faire respecter ces règles élémentaires, et ceci dans un seul et unique objectif qui est de permettre aux enfants de manger dans les meilleures conditions possibles.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des règles de savoir vivre à la cantine.

Le (ou les) enfant(s) **Les parents**

Dans le cadre du RGPD, les données à caractère personnel collectées par la **Commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf,** représentée par **Jean-Luc CHANUT** en sa qualité de **Maire,** et donc de responsable de traitement dans le cadre de la scolarité, le transport scolaire, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et extrascolaire, ont pour finalité l'inscription, le suivi et la facturation des services proposés. Ces traitements relèvent à la fois d'une obligation légale incombant au responsable du traitement et d'une mission servant l'intérêt public, à savoir le fonctionnement des services scolaires, périscolaires et extrascolaires de la collectivité. Les données personnelles servant une finalité de communication sont recueillies et traitées sur la base légale du consentement de la personne.

Vos informations personnelles fournies dans le cadre de l'inscription scolaire sont conservées pour la durée de l'année effective : 1 an. Les données personnelles relatives à la facturation, servant de pièces justificatives comptables à la collectivité, sont conservées pour une durée de 10 ans.

Vos données à caractère personnel sont susceptibles d'être transmises au service de comptabilité de la collectivité. Elles pourront également être transmises aux services du trésor public.

Vos informations ne sont pas transmises à des tiers pour prospection commerciale sans votre consentement.

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement à l'utilisation de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des raisons justifiées.

La **Commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf,** représentée par **Jean-Luc CHANUT, Maire,** a désigné un Délégué à la Protection des Données à caractère personnel : le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, que vous pouvez contacter à l'adresse postale suivante : 6 Rue de Flacé, 71018 Mâcon Cedex, ou par courriel à : **rgpd@cdg71.fr**

Vous pouvez en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante : http://www.cnil.fr et le siège est situé au 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris